

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION*Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur***RECONDUCTION n° 09/3
du PROCÈS-VERBAL n° 94 - E - 075**

Concernant : **Un caisson VMC (ventilation mécanique contrôlée)
Type VEC 271 modèle B
équipé d'un ventilateur réf. BDC 270-270 (TORIN)**

Demandeur : **Société ALDES AERAILIQUE
20, boulevard Joliot Curie

F- 69694 - VENISSIEUX CEDEX**

Extensions de classement reconduites : *Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis du Laboratoire. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence portant les numéros suivants sont reconduites :*
Aucune.

Durée de validité : Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :
16 février 2014.
Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par le laboratoire d'EFFECTIS FRANCE.
Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée du procès-verbal de référence.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 1er avril 2009

**Roman CHIVA**
Chef du Service "Essais 1"